

# RÈGLEMENT DU CONCOURS CLIPS 2021

***Pour toute inscription, vous devez vous inscrire via le site qui va vous attribuer un numéro***

L'inscription au concours est gratuite elle implique automatiquement l'accord et l'acceptation du producteur et de l'auteur de toutes les règles de la compétition telles qu'indiquées ci-dessous par l'organisation.

Les Œuvres présentées au concours ne devront pas être antérieures à 2019.

Le Concours « CLIP » **GALATHEA, festival international du monde marin de Hyères** est ouvert aux amateurs et aux professionnels (*à différencier lors de votre inscription sur le site*)

La durée des clips ne devra pas excéder **10 mn**.

Les images sous-marines dans la catégorie Clip doivent représenter un minimum de **50%** de la durée du clip.

## **Présélections**

Les œuvres en compétitions sont soumises à une présélection par le jury qui décidera ou non de sa mise en compétition. Les organisateurs du festival pourront éventuellement choisir certains films qui n'auront pas été sélectionnés pour la compétition afin de les présenter hors compétition en séances publiques. (Lorsque c'est un très beau film mais antérieur à 2019 par exemple)

Ces films seront inscrits au programme officiel.

Les copies des œuvres pour participer à la présélection devront parvenir au secrétariat du festival le plus tôt possible, et **avant le 10 septembre 2021**.

## **Pour votre CLIP**

Taille image : **Full HD soit 1920 x 1080**  
Format : **mp4 ou .mov (codec H264)**

Les clips vidéo présentés au concours pourront être envoyés :

**Sous deux possibilités :**

- [galatheaconcours.videos@gmail.com](mailto:galatheaconcours.videos@gmail.com) par **wetransfer** ou **smash**
- **Clé USB 3**

***Toute inscription non accompagnée de son formulaire ne sera pas prise en compte***

## **Note**

Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à la compétition. Cependant, les organisateurs ne seront pas tenus responsables de toute perte de données survenues au moment du téléchargement des images sur le site Web du concours ou au moment de la compétition elle-même.

## **JURY**

La composition du jury sera annoncée sur le site du festival :

[www.festival-galathea.com](http://www.festival-galathea.com)

Le jury est composé de personnalités du monde de l'image sous-marine.

Les décisions du jury sont sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne peuvent être contestées.

La voix du Président du jury sera prépondérante en cas de litige.

## **PRIX**

Les prix sont remis aux gagnants en personne par le jury, le parrain, la marraine ou une autre personnalité.

Pour les clips et chaque prix il y aura 8 nominations

LES PRIX SONT :

- La Galathéa d'or, d'argent et de bronze
- Éventuellement, un prix spécial Patrimoine et le Coup de cœur du jury

***Le lauréat titulaire d'un prix qui ne sera pas présent (ou représenté) lors de la cérémonie de la remise des prix, aura la possibilité de recevoir son trophée à son domicile contre remboursement.***

## **DROITS DE PROPRIETE**

Le Producteur et l'Auteur des œuvres en concours déclarent être propriétaire légitime de tous les droits liés à l'œuvre présentée y compris la musique, Ils déclarent disposer également des droits à l'image des personnes présentées dans l'œuvre en concours.

Le Festival ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de plainte d'ayant droit (Sacem, Scam, etc.) Pour tout litige seul le tribunal de Toulon est compétent.

## **UTILISATION DES ŒUVRES PAR LE FESTIVAL**

En s'inscrivant à la compétition, les participants conviennent que les vidéos soumises dans toutes les catégories peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique de cet événement et pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, Internet et autre medias.

Cette cession d'images aux médias pour la promotion du Festival ne pourra jamais aller au-delà de 2 Minutes d'images par œuvres.

Les fichiers présentés en compétition resteront indéfiniment dans les archives du festival.

### **CETTE ACCEPTATION**

Donne aux organisateurs du festival l'autorisation de projection en public durant la durée du festival des œuvres en concours sans réclamer de droits d'auteur ni de rémunérations.

Les œuvres pourront être utilisées en projection publique lors des festivals futurs mais ne seront jamais utilisées en projection publique hors période des festivals.

Les droits d'auteur et aucun autre type de rémunération ne pourront être réclamés pour la programmation et la projection du ou des films présentés au public pendant le ou les Festivals, que ce soit en compétition ou hors compétition.

**En signant le formulaire d'inscription officiel de la compétition, le producteur et l'auteur de l'œuvre acceptent les règles énoncées ci-dessus.**

### **ORGANISATION**

Le sixième festival du monde sous-marin d'Hyères GALATHEA est réalisé en collaboration avec la ville d'Hyères de nombreux organismes publics et privés.

L'adresse du siège permanent de l'Association GALATHEA est : 30 Rue des Giroflées – 83400 Hyères

« Le Festival du monde sous-marin d'Hyères GALATHEA » est enregistré à l'I.N.P.I. sous le numéro national 16 4 312 342.